



Centimes additionnels au précompte immobilier pour 2020


La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY porte à la connaissance du public que la délibération du Conseil communal du 02 octobre 2019 relative à la perception au profit de la Commune et pour l'exercice 2020, de 2.650 centimes additionnels au principal du précompte immobilier est devenue pleinement exécutoire suivant courrier du 08 octobre 2019 du Service Public de Wallonie – Direction de la Tutelle financière sous référence DG05/O50101/FIN/Fis/hayen_car/141414.

La délibération peut être consultée à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 11 octobre 2019.



La Bourgmestre,


L. CRUCIFIX.